www.fonction-publique.gouv.ga



DEPUIS JUILLET 2022, LA DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS VOUS PROPOSE LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC. NOTRE OUTIL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION. IL S'ADRESSE A TOUS EN APPORTANT DES INFORMATIONS, DES REPÈRES PERMETTANT AUX UNS ET AUX AUTRES DE MIEUX CONNAÎTRE LEURS DROITS ET DEVOIRS POUR POUVOIR AGIR SI BESOIN DANS UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES.

IL SERAIT PRÉTENTIEUX D'IMAGINER RÉDUIRE EN QUELQUES FICHES L'INTÉGRALITÉ DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE, SUR L'AGENT PUBLIC. AFIN DE RÉALISER CES PUBLICATIONS, DES CHOIX SONT OPÉRÉS INVITANT À RÉSUMER PARFOIS CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES. DE MÊME, LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC ENTEND VALORISER LES PRATIQUES MANAGÉRIALES APPROPRIÉES AUX ENJEUX ACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE, AINSI QUE LE PARCOURS PERSONNEL DES UNS ET DES AUTRES VIA SA RUBRIQUE "PORTRAIT". DANS CHAQUE NUMÉRO, UNE CITATION LIÉE À LA NOTION DU MOIS ABORDÉE VOUS EST ÉGALEMENT PROPOSÉE.

"LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC" SE VEUT UN OUTIL PRAGMATIQUE, MIS À LA DISPOSITION DE TOUS LES AGENT PUBLIC, QUELQUE SOIT SA CATÉGORIE. IL À POUR VOCATION D'ÊTRE LU PAR NUMÉRO D'APPARITION MENSUEL. IL EST ACTUALISÉ CHAQUE MOIS. CE, EN FONCTION DES THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR LE SERVICE ANALYSE DES MÉDIAS, PAR DES AGENTS TOUS PANS CONFONDUS ET VALIDÉS PAR MADAME LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA COMMUNICATION.

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC N°32 MARS 2025

LA NOTION DU MOIS: LES STAGES PROFESSIONNELS

Pour ce 32° numéro du "Guide de l'Agent Public", nous vous proposons comme notion du mois: Les stages professionnels. La formation et le perfectionnement des agents publics constituent des leviers essentiels pour garantir une administration efficace, moderne et performante. C'est dans cette perspective qu'a été instituée la Direction des Stages Professionnels, régie par le décret n°000202/PR/MFP du 3 mars 1982, modifiant et complétant le décret n°01309/PR/MFP du 7 décembre 1972.

Conformément à **l'article 58 (nouveau)**, la Direction des Stages Professionnels est chargée de traiter, de manière générale, toutes les problématiques relatives aux stages professionnels.

Elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique générale des stages professionnels, destinés aux agents de l'État et aux services paraétatiques.

Dans ce cadre, elle assure la centralisation des besoins et des possibilités de formation en collectant des informations essentielles auprès de:

- Départements ministériels et des institutions concernées ;
- Des établissements de perfectionnement et de formation spécialisés ;
- Des organismes octroyant des bourses ou des financements ;
- Des structures d'accueil et des entreprises partenaires.

Après validation par la commission technique, les inscriptions sont effectuées. Un suivi rigoureux est assuré tout au long du stage afin d'apporter l'assistance nécessaire aux stagiaires.

L'examen des problèmes liés aux redoublements de cycles, aux prolongations et aux cas spécifiques relève également de ses attributions. Ces dossiers sont soumis à la décision de la commission technique pour traitement approprié.

La mise en stage des agents publics répond à un processus structuré visant à garantir une formation adaptée aux besoins de l'administration. Ce dispositif permet d'optimiser le développement des compétences en tenant compte des exigences des différents départements.

Ainsi, la procédure repose sur plusieurs étapes clés, dont :

Expression des besoins en formation par les Directions des Ressources Humaines (DCRH) de chaque département et institution;

Transmission par les DCRH des dossiers de demandes issus de l'expression des besoins en fonction de chaque département à la Direction Générale de la Fonction Publique au plus tard à la fin du mois de mai de l'année en cours.

Puis la transmission des dossiers de demandes de stages à la direction des stages professionnels DSP par la Direction Générale de la Fonction Publique.

- Examen et analyse des dossiers de demandes de stages au mois de juin de l'année en cours par les services de la DSP:
- Sélection des dossiers de demandes de stages à transmettre au comité technique pour les inscriptions en stage professionnel (CTISP) par la DSP:
- Transmission des dossiers de demande de stages sélectionnés à la commission technique pour les inscriptions en stages professionnels (CTISP)
- Préparation des décisions d'admission en stage (procès-verbal, attestation et arrêté de mise en stage).
- Etablissement du fichier et du tableau de bord des agents civils de l'état admis en stage.

Afin de garantir une offre de formation en adéquation avec les besoins de l'administration, un processus de veille et de mise à jour est mis en place. Cette démarche permet non seulement d'assurer la qualité des formations dispensées, mais aussi d'élargir les opportunités de perfectionnement grâce à de nouveaux partenariats.

Ainsi, la procédure d'élaboration et de mise à jour du répertoire des établissements et écoles agréés s'articule autour de deux axes principaux :

- l'actualisation du fichier des établissements agréés et la recherche de nouveaux partenariats,
- la mise à disposition des informations nécessaires à l'orientation des carrières des agents civils de l'État.

Afin de garantir l'atteinte des objectifs de formation, une procédure spécifique est mise en place pour assurer l'accompagnement des stagiaires et la coordination avec les structures d'accueil. Ce dispositif permet non seulement d'offrir une assistance administrative aux stagiaires, mais aussi de fournir aux administrations sectorielles des informations détaillées sur le déroulement des stages de leurs agents.

Par ailleurs, un contrôle strict est exercé afin de veiller au respect des prescriptions du stage, recueillir les documents et les résultats obtenus en fin de formation, et vérifier l'authenticité des diplômes délivrés.

Enfin, dans une dynamique d'optimisation des ressources, cette procédure vise également à promouvoir le transfert des stages sur le territoire national, permettant ainsi une meilleure répartition des opportunités de formation.

PORTRAIT

Dans le cadre du portrait du mois de mars 2025 du Guide de l'Agent Public, sur la notion "Les stages professionnels", nous mettons à l'honneur Monsieur NGOUBADJAMBO Martinien Aymar, Chef de Service Sélection et Statistiques des Stages à la Direction des Stages Professionnels.

Son parcours scolaire débute à l'école publique de Mékambo (Ogooué-Ivindo), où il effectue ses études primaires. Il poursuit son cursus secondaire au Lycée Eugène Marcel Amogho, où il obtient son baccalauréat en série B (Économie et Sciences Sociales).

Animé par la volonté de servir l'administration, il intègre la faculté de Droit de l'Université Omar Bongo avant de rejoindre la Fonction Publique en 2005. Après une formation spécialisée à l'École de Préparation aux Carrières Administratives (EPCA), il est affecté à la Direction du Recrutement au sein du Ministère de la Fonction Publique.

De 2009 à 2010, il participe activement en tant qu'agent recenseur lors de l'opération de recensement des agents de l'État. Entre 2012 et 2014, il approfondit ses compétences en suivant un stage vertical à l'EPCA, renforçant ainsi son expertise en gestion administrative.

À l'issue de cette formation, il rejoint, entre 2015 et 2016, la **Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** - Service Recrutement, en tant qu'agent de service. De **2016 à 2023**, il occupe un poste clé en tant que chargé de la production des projets d'actes de recrutement à la Direction du Recrutement.

L'année 2023 marque une étape décisive dans la carrière de Monsieur NGOUBADJAMBO Martinien Aymar avec sa nomination à la fonction de Chef de Service Sélection et Statistiques des Stages à la Direction des Stages Professionnels.

Dans cette dynamique, il joue un rôle actif dans le lancement de la Commission Technique des Stages Professionnels, officiellement mise en place le 7 octobre 2024.



À travers cette mission, il contribue au renforcement des mécanismes de sélection et d'évaluation des stages, garantissant ainsi une meilleure adéquation entre les besoins en formation et les exigences de l'administration publique.

CITATION



"La formation est l'essence de de tout succès."
Arnaud Boti. Responsable Marketing chez
GROUPE BESTIC